

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	36

Date de la convocation
5 décembre 2019

Numéro de la délibération
19-33

Objet de la Délibération

Adhésion à TOPOS, l'agence
d'urbanisme de l'Orléanais

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19-12-19
Et publication ou notification
Le 19-12-19

L'an deux-mille-dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité syndical, dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCHE LOIRÉTAINE

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMONT (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Liphard), Françoise PROUST (Sougy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Pérary la Colombe).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Alain CHAMPENOIS (Villiermain - suppléant), Edith CHARDON (Tavers), François COINTEPAS (Beaugency), Gérard CORGNAC (Cléry St André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villiermain), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Jean-François RICHARD (Binas), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville).

À donné pouvoir :

Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire) à Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers).

Ainsi que :

Bruno MALINVERNO (Vice-président d'Orléans Métropole), Géraldine DUVALLET (Directrice de l'agence TOPOS), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret).

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TOPOS, l'Agence d'urbanisme de l'Orléanais modifiés par le Conseil d'administration du 27 septembre 2016,

TOPOS a vocation à accompagner les communes dans leurs projets de territoire, et dispose d'une expertise auprès des élus sur les questions de proximité et les grands projets communautaires. Ses domaines d'intervention recouvrent l'urbanisme, la planification, l'habitat, le logement, le développement économique, commercial, social...

L'agence a fondé son action au service des communes de l'agglomération orléanaise. Elle propose aujourd'hui de faire bénéficier à la Métropole orléanaise et aux territoires du bassin orléanais des analyses des dynamiques urbaines, nécessairement décroisées des limites institutionnelles. Elle se positionne comme outil de dialogue territorial, à différentes échelles.

Le rôle de TOPOS pourrait se décliner selon ces orientations :

- Appuyer Orléans Métropole et les collectivités voisines à développer la connaissance de leur propre territoire,
- Mettre à disposition de la connaissance sur les territoires limitrophes,
- Analyser les enjeux des territoires à différentes échelles,
- Proposer des espaces de dialogues et échanger sur des enjeux, facteur de richesse collective, de solidarité et de réciprocité entre territoire.

Le cadre d'intervention de TOPOS repose sur un programme partenarial de trois ans. Il est décliné chaque année en programme d'activités. Le PAYS Pays Loire Beauce pourra bénéficier des orientations du programme en cours (2017-2020) :

- Observer la population et son organisation dans le territoire,
- Développer des réflexions prospectives et des analyses stratégiques,
- Mettre en mouvement les forces de réflexion.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	36

Date de la convocation
5 décembre 2019

Numéro de la délibération
19-33

Objet de la Délibération

Adhésion à TOPOS, l'agence
d'urbanisme de l'Orléanais

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19-12-19
Et publication ou notification
Le 19-12-19

Les statuts de TOPOS prévoient un 1^{er} collège pour les communes et EPCI hors métropole ainsi qu'un second collège pour les personnes morales de droit public. Lors de la prochaine assemblée générale, un représentant sera élu au sein de ce second collège pour siéger avec voix délibérative. L'adhésion du PETR Pays Loire Beauce permettra de participer aux assemblées générales et d'être représenté ou invité au conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion du PETR Pays Loire Beauce à TOPOS, l'agence d'urbanisme de l'Orléanais,
- Désigne le Président du PETR Pays Loire Beauce, ou son représentant, pour siéger avec voix délibérative comme membre du collège des communes et EPCI hors métropole,
- Précise que la cotisation est fixée à 20 € pour l'année 2019.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce


Frédéric CUILLERIER

PREFECTURE DU LOIRET
19 DEC. 2019
COURRIER 4